



Programme

Les éléments de programme ci-après constituent la base de l'accord à partir duquel le programme régional va être approfondi par les commissions thématiques et les forums citoyens.

Contexte national

Remettre le monde à l'endroit passe obligatoirement par un autre partage des richesses, un autre modèle de développement et la défense intransigeante des droits et libertés:

Nous exigeons :

- une véritable réforme fiscale avec un impôt sur les revenus réellement progressif qui taxe fortement les tranches supérieures. Il faut en finir avec la politique d'exonérations de cotisations sociales et le chômage qui menacent la sécurité sociale et les retraites par répartition. Augmentation de 300 € nette pour tous et le SMIC à 1 500 € net, c'est possible dès maintenant.
- le développement et la rénovation des services publics, arrêter les privatisations (la poste par exemple) et créer les centaines de milliers d'emplois publics, qui manquent dans la santé, l'éducation, la petite enfance, le quatrième âge, l'énergie ...
- la maîtrise des flux de capitaux par la mise en place d'un grand service public bancaire et financier.
- de rompre avec les logiques productivistes par la mise en place d'un grand service public de l'énergie qui donne la priorité aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, sortir du nucléaire et mettre en oeuvre un plan conséquent de lutte contre le réchauffement climatique.
- l'interdiction des licenciements, contre l'augmentation du chômage, les licenciements et le "travailler plus", il faut réduire le temps de travail sans diminution de salaire, assurer la continuité du contrat de travail, arrêter de subventionner des entreprises privées qui licencient, délocalisent et font du profit
- de tourner la page des politiques sécuritaires qui stigmatisent particulièrement la jeunesse et les quartiers populaires. De lutter ensemble pour obtenir le droit de vote de tous les résidents et la régularisation administrative de tous les « sans papiers ».

L'élection régionale s'inscrit dans ce contexte national.

Par ailleurs nous nous opposerons aux réformes des collectivités territoriales et de la fiscalité locale avec la suppression de la Taxe Professionnelle qui vise à réduire l'autonomie des collectivités en réduisant leurs ressources, à transférer la fiscalité des entreprises vers les ménages, à offrir aux entreprises de nouveaux marchés par la privatisation des services publics locaux.

Nous refusons aux plans régional et national la politique de réduction des dépenses publiques.

Principes généraux

- "La région doit être un lieu de résistance aux ravages sociaux et écologiques du capitalisme, et être au service de l'intérêt général et de l'émancipation individuelle et collective."
- "Chaque euro dépensé par la région doit être socialement utile et écologiquement responsable."
- "Les citoyens et les citoyennes doivent être associés à l'élaboration des politiques régionales, au contrôle de leur mise en oeuvre et à leur évaluation."
- "La région doit substituer à la logique de concurrence, une logique de coopération entre collectivités et entre individus."
- "C'est dans la convergence des luttes sociales, d'un mouvement d'ensemble, et des mesures politiques de rupture que nous pourrons ensemble « remettre le monde à l'endroit »."



Economie & social

- Relocaliser l'économie et favoriser la transition vers une économie utile socialement et écologiquement responsable : développer l'économie locale. Elaborer le schéma régional de développement économique à partir des besoins des populations. Favoriser l'expérimentation locale, associative et collective, encourager le bon usage en décourageant le mésusage. Faire évoluer le rapport à la propriété et au partage des richesses.
- Réinventer une politique industrielle reposant sur les compétences locales, inscrite dans les spécificités du territoire (ouverture sur la mer de la basse Loire), pour une conversion sociale et écologique des secteurs industriels, reposant sur l'innovation.
- Rompre avec les choix dictés par la mise en concurrence des territoires et des populations dans le cadre de la mondialisation capitaliste et des directives européennes et de la réforme territoriale (métropole). La région doit au contraire favoriser la solidarité entre les territoires et veiller à un développement équilibré. Elle encouragera ainsi le rééquilibrage à l'intérieur de chaque bassin de vie des activités économiques, sociales et culturelles.
- Interdire les financements publics (subventions...) aux entreprises qui licencient, qui font des profits, qui ont des liens avec des paradis fiscaux ou qui sont en concurrence avec des services publics.
- Renforcer la commission régionale de contrôle des fonds publics : renforcer la présence citoyenne, associative et syndicale. Toute aide à une entreprise privée fera l'objet de la mise en oeuvre d'un contrôle de la part du conseil régional et des salariés de l'entreprise avec un droit de veto tant sur les critères sociaux qu'environnementaux. Les livres de compte de l'entreprise devront être accessibles aux salariés et au Conseil régional. Installer des conseils de contrôle au sein des entreprises. Donner à la commission les moyens de ses missions. Les aides devront être remboursées aussitôt le retour au profit.
- Exiger le retour au public, des aides régionales attribuées aux entreprises en cas de bénéfice (ou qui ont licencié), ou imposer la propriété collective des infrastructures d'intérêt général réalisées.
- Rendre effective et contraignante la charte d'éco-conditionnalité : Renforcer les exigences sociales (emploi, salaire, formation) et environnementales dans les marchés publics.
- Mobiliser l'économie au service de l'emploi : développer l'emploi public territorial statutaire pour l'exécution des politiques régionales. Instaurer un bouclier social. Privilégier l'emploi dans toutes les politiques publiques.
- Privilégier les structures de type coopératif et l'économie sociale et solidaire : soutenir et promouvoir l'économie solidaire et sociale. Favoriser la reprise d'entreprises par les salariés sous forme coopérative.

Agriculture & pêche

- Agir pour la souveraineté alimentaire : mobiliser des terres destinées à l'agriculture biologique, par une politique d'acquisition foncière et de lutte contre la spéculation. Créer un établissement public foncier. Développer une agriculture paysanne et biologique de proximité qui protège l'environnement et enrichit la vie rurale, en favorisant la mise à disposition de terres.
- Développer l'agriculture biologique : interdire les cultures OGM en plein champ et lutter contre les pesticides et l'irrigation intensive afin de protéger la ressource en eau. Aider les conversions pour une agriculture biologique. Soutenir les filières de fourniture bio et locale pour la restauration scolaire.
- Développer les circuits courts : AMAP, vente directe des producteurs. Rechercher l'autonomie individuelle et locale par les jardins partagés, les réseaux d'acteurs et les circuits courts.



- Soutenir la pêche artisanale : aider au maintien de la pêche artisanale sur tout le littoral régional. Maintenir les criées sur chaque zone de pêche. Encourager une pêche respectueuse de la ressource halieutique et moins consommatrice en énergie et soutenir la recherche en technique de pêche maritime dans cet objectif.

Services publics

- Réaffirmer le principe de continuité territoriale des services publics : procéder à un diagnostic de la situation de tous les services publics dans la région et donner les moyens pour que tous les services publics soient réinstallés sur l'ensemble du territoire régional. Appliquer la péréquation entre territoires pour financer les services publics de manière équitable.
- Refuser la directive services de l'Union Européenne et l'AGCS : déclarer « hors la loi » les tentatives de mise en oeuvre dans notre région de la logique européenne de la concurrence libre et non faussée. Déclarer la région "zone hors AGCS".
- Développer de nouveaux services publics : encourager les services publics de l'eau en créant une assistance publique régionale aux collectivités locales et aux établissements de coopération intercommunale pour la gestion de leurs services publics d'eau et assainissement. Mettre en place un pôle public régional de l'énergie. Créer un service public décentralisé de sécurité d'emploi et de formation professionnelle tout au long de la vie.

Education, Formation professionnelle & Culture

- Principes et objectifs : Former des individus libres et épanouis par une éducation garantie et accessible à toutes et à tous. Réaffirmer le caractère national de l'Education et la priorité absolue au service public d'Education fondé sur la laïcité et une visée culturelle de haut niveau pour tous. Réserver l'argent public pour l'école publique et les organismes de formation publics et associatifs. Imposer un présalaire ou une allocation d'autonomie pour les jeunes.
- Les lycées : Contribuer à unifier les 3 voies de formation générale, technologique et professionnelle avec l'objectif de donner à chaque jeune en formation initiale, quelle que soit la voie choisie, un haut niveau de culture scolaire. Demander la création de lycées publics dès que la demande sociale sur un secteur est affirmée. Après la gratuité des manuels scolaires et du matériel professionnel obligatoire dans les lycées, proposer de nouvelles mesures de gratuité, ou de tarification au quotient familial pour les transports, le logement et la restauration dans les lycées. Notre objectif est la suppression de toutes les subventions à l'enseignement privé, enseignement qui doit être intégré à l'éducation nationale. Au niveau régional, nous supprimerons immédiatement les subventions qui dépassent l'obligation légale. Ces crédits seront réaffectés à l'enseignement public.
- La formation professionnelle : Priorité absolue à la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, soutien aux organismes du service public d'éducation et de formation professionnelle tout au long de la vie qui offre aux salariés les moyens de mener à bien leurs projets professionnels et personnels débouchant sur une reconnaissance des qualifications en terme de diplômes et de titres inscrits au Répertoire National des Certifications. Sortir la formation professionnelle des logiques marchandes impose de rompre avec les officines de formation aux qualités insuffisantes et aux coûts élevés. Mettre en place un service public décentralisé de sécurité d'emploi et de formation tout au long de la vie, pour la sécurisation des parcours professionnels, le soutien et l'ouverture de formations pour une transition écologique (agriculture, alimentation, énergie, habitat, transports, artisanat et tourisme écologique).



- La formation en alternance : Pour l'apprentissage - qui livre de fait une main-d'oeuvre jeune et bon marché au patronat - faire le choix du service public et construire les LP qui manquent dans la région – ce qui contraint les jeunes à s'orienter vers l'apprentissage. Mettre fin aux subventions apportées aux CFA privés et aux organismes de formation contrôlés par le MEDEF. Viser l'élévation du niveau de qualification et favoriser les bacs pro et la poursuite d'études post bac. Veiller à une réelle mixité homme-femme dans toutes les formations.
- L'enseignement supérieur : Exiger de l'État qu'il assure ses missions dans l'enseignement supérieur et la recherche et ne pas s'y substituer le cas échéant. Ne pas accorder de subvention à l'enseignement supérieur privé. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'études sur l'ensemble des sites universitaires. Exiger le maintien et le développement de tous les sites universitaires publics dont les IUFM.
- L'éducation populaire : Aider les associations d'éducation populaire pour qu'elles continuent à être un moteur de transformation sociale. Soutenir les pédagogies nouvelles et la co-construction des savoirs. Soutenir la transmission des savoir-faire traditionnels locaux. Soutenir les initiatives d'auto-construction dans le domaine de l'habitat.
- La culture est le ferment de la solidarité : affirmer l'importance d'une politique culturelle ambitieuse et partagée. Permettre à chacune et à chacun d'accéder à toute la diversité culturelle en impulsant des actions dans les territoires, et auprès des publics les plus éloignés de la culture. Soutenir les artistes régionaux en leur proposant des lieux de résidence pour la création. Veiller à un égal accès à toutes les cultures. Développer la diversité culturelle en évitant la concentration des moyens sur quelques structures et Soutenir les pratiques artistiques émergentes et les nouvelles formes de création.

Ecologie

- Urgence climat : Orienter le futur schéma régional climat air énergie, selon les principes suivants: sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables et réduction des gaz à effet de serre. Exiger un comportement exemplaire de la région (bâtiments, restauration, recyclage...). Etablir un plan régional de construction et de rénovation écologique du parc de logement social et des bâtiments publics régionaux.
- Energie : Créer un pôle public régional de l'énergie pour développer l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, l'éolien et l'hydrolien, valoriser la biomasse et la filière bois, favoriser les bilans thermiques et les solutions qui en découlent. Mettre en oeuvre des plans de réduction de la consommation d'énergie notamment dans les lycées, encourager la production locale d'énergie et se désengager du chauffage électrique.
- Gestion des déchets et pollutions : développer le compostage et la méthanisation pour limiter le recours aux incinérateurs, inciter à la limitation des emballages. Créer un Observatoire régional sur les déchets et leur traitement. Agir pour le recyclage et le tri à la source des déchets organiques.
- Agenda 21 régional : réviser l'agenda 21 régional à partir d'un diagnostic de la situation régionale : comportement des grandes filières industrielles dans le domaine de l'environnement et du développement soutenable et grands enjeux écologiques de la région.
- Aménagement du territoire : Construire une politique de « ménagement du territoire » au service de l'intérêt général. Améliorer la coopération territoriale.
- Lutter contre l'étalement urbain en privilégiant les constructions autour des axes ferroviaires et en densifiant l'habitat.
- Développer une gestion durable et responsable des forêts, préserver les espaces naturels, la biodiversité, le littoral, les zones humides, la Loire et ses affluents.



Transports

- Transport ferroviaire de passagers : Accorder une priorité absolue à l'investissement en faveur des transports collectifs. Ré-ouvrir ou créer des lignes TER (Laval-Mayenne, Montoir-Pontchâteau, Angers-Laval via Sablé, Fontenay-le-Comte...). Améliorer ou rétablir les liaisons interrégionales : Nantes-Bordeaux via La Rochelle, Nantes-Rennes via Redon et via Chateaubriant, Nantes-Poitiers, Caen-Le Mans-Tours et Nantes-Lyon par Vierzon. Optimiser les étoiles ferroviaires autour des agglomérations. Développer le transport ferroviaire de passagers avec la SNCF comme opérateur unique national public.
- Tarification TER : instaurer la gratuité sur le réseau TER pour les allocataires de minima sociaux, les précaires, et les jeunes en formation et leurs ayant droits, premier pas vers une gratuité des transports. Faire prendre en charge les déplacements domicile-travail par les employeurs. Instaurer une tarification des transports régionaux en fonction des revenus. Pour les abonnements, prévoir une tarification cohérente, et généraliser la réciprocité entre régions.
- Fret : Favoriser le transport maritime et les « autoroutes de la mer ». Développer la part du fret ferroviaire, maritime et fluvial pour diminuer le fret routier. Créer des plateformes multimodales, localiser les plateformes logistiques aux noeuds ferroviaires.
- Transport aérien : Abandonner le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Limiter le transport aérien aux trajets pour lesquels il n'existe pas d'alternative en transport collectif ferroviaire.
- Déplacements doux : Développer les voies vertes. Privilégier les transports doux (vélo, marche à pied). Inciter les systèmes de co-voiturage et de voitures partagées.
- Equipements : Imposer un moratoire sur les grands équipements - dont projets autoroutiers - et refuser les partenariats publics privés pour les financer.

Protection sociale et santé

La région s'associe, dans le domaine de la santé, à d'autres collectivités pour soutenir des investissements et des réseaux. L'orientation économique libérale et le gouvernement, avec la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) et la tarification à l'activité (T2A) réduit peu à peu la protection sociale et les prises en charge. Les contributions du Conseil Régional doivent s'opposer à la privatisation du système de soins.

Avec la recentralisation autour des Agences Régionales de Santé (ARS) les financements des établissements de santé sont très encadrés et, pour réduire des déficits, ils diminuent leurs effectifs (400 emplois au CHU de Nantes, Le Mans), ce qui dégrade les conditions d'exercice des personnels, la qualité de l'accueil des patients et la qualité des soins.

Face à cette logique et cette situation inacceptable, le Conseil Régional agira pour :

- S'opposer au démantèlement des structures de soins et la réduction des effectifs ;
- La suppression des aides aux établissements et cliniques privées ;
- Favoriser la médecine ambulatoire publique avec des centres de santé ;
- Développer la formation publique des soignants ;
- Soutenir, sous contrôle du Conseil Régional, en respect d'un cahier des charges, avec des aides, les associations oeuvrant pour la prévention dans le domaine de la santé.

Démocratie

La démocratie suppose une égale participation des femmes et des hommes à la vie politique locale.



- Non cumul et responsabilité des élus : Imposer le non-cumul de mandat pour les conseillers régionaux. Limiter le pouvoir et les prérogatives du président de région, refuser la personnalisation. Rendre compte publiquement et annuellement des bilans de mandature.
- Démocratie active : Créer des assemblées participatives/forums citoyens pour associer les citoyens aux politiques mises en oeuvre par la région, et à leur évaluation. Créer des comités d'usagers/ forums thématiques pour chaque service public régional. Reconnaître le droit au référendum à l'initiative des citoyens et des élus. Mettre en place un Observatoire régional de la démocratie active basé sur l'expertise citoyenne.
- Budget participatif : Prévoir une formation citoyenne au budget participatif pour un premier budget participatif dès 2013.
- Communication : Remplacer la communication régionale par l'information, le débat citoyen et la mise en relief des mobilisations citoyennes. Oeuvrer contre l'agression publicitaire et soutenir la mise en place de médias locaux indépendants.
- Réfléchir aux délimitations régionales en lien avec les territoires limitrophes, la Bretagne, la région parisienne, le centre, dans le cadre d'un débat démocratique et citoyen.

Droits des femmes & lutte contre les discriminations

- Contribuer à lutter sur le plan régional, contre toutes les discriminations liées au sexe, à l'origine ethnique ou géographique, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou l'âge.
- Égalité femmes / hommes : Renforcer la mission régionale pour l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques publiques régionales et la communication : recherche des causes des difficultés d'accès des femmes aux dispositifs régionaux existants, prise en considération des inégalités dont sont victimes les femmes et de leurs besoins spécifiques dans certains domaines (santé, accueil et garde de jeunes enfants...), promotion des femmes dans la vie publique. Mettre en pratique la parité au CESR.
- Développer les centres de planification, les centres IVG et la gratuité des moyens de contraception. Coordonner une politique de prévention contre les violences faites aux femmes.
- développer des campagnes de lutte contre toutes les formes de racisme, l'homophobie et les discriminations liées aux orientations sexuelles, en particulier dans les établissements scolaires et de formation professionnelle.
- assurer aux personnes en situation de handicap une égalité de traitement pour l'accessibilité dans les différents territoires de la Région.